

2.000 m² susceptible d'être construite.
- Cette délibération est devenue sans objet et il y a
eu d'autoriser M. le Maire à signer avec M. Bonnefoy
le contrat d'architecte.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis des Commissions des Travaux et des Finances
Autorise M. le Maire à signer avec M. Bonnefoy,
architecte DPLG le contrat d'architecte concernant l'
étude et les travaux d'aménagement de la Cache Verte
entre M. l'Amiral Meyer, Maire de la Ville de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 1^{er} Mars 1950.

- Et M. Bonnefoy, architecte DPLG, 51, Front de Mer à Royan

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - M. Bonnefoy est chargé, en qualité d'
architecte, de l'étude des aménagements de la cache
verte, de la surveillance des travaux qui y seront réalisés
et de la vérification des comptes des entrepreneurs.

Article 2 - Le projet sera réalisé conformément
aux plans et documents approuvés par la Municipalité
et par le Ministère de la Construction

Article 3 - M. Bonnefoy recevra les honoraires
prévus par le décret 49.165 du 7 février 1949 publié
au J. O. du 9 février 1949, soit

- 5% jusqu'à 10.000.000 francs -

- 4% au dessus de 10.000.000 frs -

qui seront répartis conformément aux dispositions du
décret sus cité.

Article 4 - Le présent contrat est exempt des forma-
lités d'enregistrement conformément au décret 54.1318
du 30 décembre 1954 - J. O. du 11 janvier 1955.

Approuvé à l'unanimité

Mairie - M. Laroux rapporteur

A. - Extension du réseau d'eau

Dans sa séance du 18 juin 1959 la Commission
des Travaux a proposé qu'une nouvelle tranche d'extension
du réseau d'eau potable soit réalisée dans le cadre des
marchés en cours avec la compagnie des eaux

Ces travaux intéressent les voies suivantes :

- Chemin des Rullas

SP. 12.
approuvé

60.02

Mo de rapporteur expose qu'avant la guerre existait a Royan un centre de désinfection qui a été détruit par le bombardement et qu'une créance de 711.770 frs valeur 1952 a été accordée.

Un service de désinfection moderne dont l'utilité s'impose nécessite un personnel qualifié. La meilleure solution est l'utilisation de la vapeur d'aldehyde formique la source de chaleur provenant soit d'une chaudière, soit produite par le courant force.

Une étude a été demandée aux Ets Dichosal qui sont spécialisés dans la fabrication et l'installation des étuves. Ils sont agréés par le Ministère de la Santé publique. Le montant de la dépense serait :

- Etuve	27.500 NF
Dispositif de fonctionnement automatique avec régulation de température et de durée de contact	3.450 NF
Frais de transport du personnel et du matériel de montage et de taxes diverses	887 NF
Installation, mise en place, mise en marche, mise au courant du personnel chargé de fonctionnement	960 NF
Soit au total	32.797 NF

Le fonctionnement du poste, sa surveillance, la manipulation des objets à l'arrivée et au départ, seraient assurés gratuitement par le personnel de l'hôpital sous contrôle permanent de la direction.

La ville réaliserait une grande économie, mais elle serait dégagée de toute responsabilité avec l'assurance d'un travail bien fait.

L'économie se traduirait par :

- Suppression de l'achat d'une chaudière
- Suppression de la dépense de combustible
- Suppression du traitement d'un employé

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Décide

de donner un avis favorable à l'installation d'un centre de désinfection à l'Hôpital "Mala Kol" sous réserve que sous les frais achat des appareils, installation,

SP G.
approuvé
60.0

SP G.
approuvé
60.